



ARRONDISSEMENT  
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Séance du 14 juin 2018*

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 63

Votants : 72 (dont 9 procurations)

N° 18

OBJET :

COHESION SOCIALE

CONTRAT DE VILLE

PARTICIPATION AU  
FONCTIONNEMENT  
DE L'EPICERIE  
SOLIDAIRE  
INTERCOMMUNALE

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-Préfecture  
le :

22 JUIN 2018

Publiée ou notifiée

le : 22 JUIN 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA (jusqu'à la délibération n°37) – M. AURAMBOUT (de la délibération n°1 à la délibération n°37 et à partir de la délibération n°39) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL (à partir de la délibération n°3) – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD –N. RAY (à partir de la délibération n°4 B/) – J. ROIG – J.P BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN (jusqu'à la délibération n°40) – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°23 B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE (à partir de la délibération n°4 B/) –M. MONTIBERT (à partir de la délibération n°9 A/) – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE –E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à la délibération n°33 C/ et à partir de la délibération n°35) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – G. MAQUIN – C. GRELET (à partir de la délibération n°12) – C. MALHURET – E. VOITELLIER - MC. STEYER - B. KAJDAN (de la délibération n°1 à la délibération n°38 et à partir de la délibération n°40) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI (à partir de la délibération n°8) - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE (de la délibération n°1 à la délibération n°30 et à partir de la délibération n°32) – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme C. BENOIT à G. MAQUIN, Vice-Présidente.

Mmes et MM. YJ. BIGNON à JL. GUITARD – C. SEGUIN à J. KUCHNA (à partir de la délibération n°41) – C. GRELET à JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°11) – C. LEPRAT à M. JIMENEZ – H. DUBOSCQ à JS. LALOY – P. SEMET à F. SKVOR – J. COGNET à MC. VALLAT – JM. GUERRE à B. AGUIAR – F. DUBESSAY à J. ROIG – P. BONNET à M. GUYOT, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

Mmes et MM. J. BLETTERY à D. DEMANUELE – C. FAYOLLE à JG. GENESTE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés :

M. R. MAZAL, Vice-Président.

Mmes et MM. J. JOANNET – F. HUGUET - A. GIRAUD – F. BOFFETY, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté de création et les statuts de Vichy Communauté,

**Vu** le projet d'agglomération et notamment ses orientations en matière de cohésion sociale,

**Vu** la délibération N°27 du 8 mars 2018 approuvant une première série de subventions au titre du développement social urbain, pour un montant total de 60 250 €

**Vu** l'examen par la commission N°3 « cohésion sociale », réunie le 6 juin 2018,

**Considérant** l'intérêt de soutenir l'initiative de l'épicerie solidaire de Vichy de créer et développer une épicerie solidaire à vocation intercommunale au cours de l'année 2018,

**Considérant** que trois communes de l'agglomération ont déjà adhéré : Saint Rémy en Rollat (1 famille), Seuillet (1 famille), Bellerive/A. (10 familles) et que 500 familles pourraient être concernées à terme (uniquement sur prescription des travailleurs sociaux) sur l'ensemble des 39 communes de l'agglomération,

**Considérant** que l'équilibre financier de l'épicerie pourrait être atteint via :

- une cotisation annuelle des communes établie forfaitairement à 50 €,
- une recette maximale de 20 € par mois et par familles pouvant être financée comme suit : 75 % par la commune de résidence des bénéficiaires, 25 % par Vichy Communauté,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- 1/ d'approuver le principe d'une participation de Vichy Communauté, au fonctionnement de l'épicerie solidaire intercommunale, calculée :
  - en fonction du nombre réel de familles bénéficiaires de l'agglomération,
  - sur la base de 25 % de la recette d'équilibre attendue par l'épicerie solidaire pour son fonctionnement et estimée au maximum à 20 € par mois et par familles,
- 2/ de l'autoriser -ou Mme la vice-présidente déléguée- à signer tous documents contractuels liés à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte cette proposition,
  - dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2018,
  - charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.
- 

Fait et délibéré, à l'unanimité, l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 14 juin 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°18 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2018 -

Objet de l'acte : COHESION SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - PARTICIPATION AU  
FONCTIONNEMENT DE L'EPICERIE SOLIDAIRE INTERCOMMUNALE

.....  
Date de décision: 14/06/2018

Date de réception de l'accusé 22/06/2018

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 14JUI2018\_18

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180614-14JUI2018\_18-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .5

Domaines de competences par themes

Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....  
Nom du fichier : 18.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20180614-14JUI2018\_18-DE-  
1-1\_1.pdf )